

COMMUNE DE WESTHOFFEN

Séance du Conseil Municipal du 17 juillet 2023

Point de séance n° 1 : Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 30 mai 2023

Le maire ouvre la séance et propose de désigner Mme Amandine JOLY, secrétaire générale, comme secrétaire de séance conformément aux dispositions des articles L.2541-6 et L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU qu'aucune observation n'a été formulée,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte-rendu de séance du conseil municipal du 30 mai 2023.

AVIS

Pour :

Contre :

Abstention :

COMMUNE DE WESTHOFFEN

Séance du Conseil Municipal du 17 juillet 2023

Point de séance n° 2 : Décisions du maire prises par délégation

VU la délibération n° D2020-02-5 du 25 mai 2020 confiant au Maire certaines délégations,

M. le Maire rapporte que les décisions suivantes ont été prises :

Droit de préemption :

- Section 1 parcelles 190 + 220/12, 18 rue des Vergers (12.72 ares), pour un montant de 259.400,00 € : la commune n'a pas exercé son droit de préemption.
- Section 30 parcelle 47, rue du Bruderbach (1.11 ares), pour un montant de 15.000,00 € : la commune n'a pas exercé son droit de préemption.
- Section 7 parcelle 329, 2 rue des Vignes (12.20 ares), pour un montant de 220.000,00 € : la commune n'a pas exercé son droit de préemption.
- Section 6 parcelle 183/113 (4.60 ares), pour un montant de 25.300,00 € : la commune n'a pas exercé son droit de préemption.
- Section 6 parcelle 173/112, 27 rue Westerend (4.83 ares), pour un montant de 140.000,00 € : la commune n'a pas exercé son droit de préemption.

Virements de crédits :

- VR n° 2/2023 :
 - 2151/737 (voirie forêt) : + 80.360,00 €
 - 2051/684 (logiciel mairie) : + 1.600,00 €
 - 2138/721 (remparts) : - 81.960,00

AVIS

Pour :

Contre :

Abstention :

COMMUNE DE WESTHOFFEN

Séance du Conseil Municipal du 17 juillet 2023

Point de séance n° 3 : Approbation d'un compromis de vente – HECKMANN Carine

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE le compromis de vente suivant :

Mme Carine HECKMANN, demeurant 5 rue de l'Ecole à ODRATZHEIM, désignée « le vendeur », décide la cession à la commune de Westhoffen de la propriété suivante :

Section 10 Parcelle 158/A, d'une superficie de 0,65 ares

Section 10 Parcelle 63/C, d'une superficie de 0,52 ares

au prix de 300 € l'are

Soit un total de 351,00 € (trois cent cinquante et un euros)

Frais de notaire à la charge de l'acheteur.

AUTORISE le maire à signer l'acte correspondant.

AVIS

Pour :

Contre :

Abstention :

COMMUNE DE WESTHOFFEN

Séance du Conseil Municipal du 17 juillet 2023

Point de séance n° 4 : Photovoltaïque salle les Cerisiers – Demandes d'aides

Les éléments vous parviendront en cours de séance

AVIS

Pour :

Contre :

Abstention :

COMMUNE DE WESTHOFFEN

Séance du Conseil Municipal du 17 juillet 2023

Point de séance n° 5 : Fonds de concours de la CCMV pour les travaux au presbytère protestant - Acceptation

VU les travaux réalisés par ma commune de Westhoffen au presbytère protestant,

VU la décision de la commission patrimoine de la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble en date du 28 mars 2023, approuvée par délibération du conseil de communauté en date du

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DEMANDE l'aide de la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble, sous la forme d'un fonds de concours d'un montant de 10.000,00 €, pour la réalisation des travaux au presbytère protestant de Westhoffen.

SOLLICITE le versement du fonds de concours de 10.000,00 € sur la base du récapitulatif des dépenses transmis à la CCMV.

AUTORISE le maire à signer tout document relatif à ce fonds de concours.

AVIS

Pour :

Contre :

Abstention :

COMMUNE DE WESTHOFFEN

Séance du Conseil Municipal du 17 juillet 2023

Point de séance n° 6 : Convention paroisse protestante – Travaux presbytère protestant

VU le plan de financement de l'opération de restauration du presbytère protestant,

VU l'accord de principe de la paroisse protestante de Westhoffen pour signer une convention de financement avec la commune pour les travaux de restauration du presbytère protestant,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération de restauration du presbytère protestant ci-dessous :

Dépenses en € HT/TTC		Recettes en €	
Travaux	62.402,94 € HT	Communauté de Communes	10.000,00 €
		Paroisse protestante	3.049,00 €
		Commune	49.353,94 €
TOTAL	62.402,94 € HT soit 71.724,23 € TTC	TOTAL	62.402,94 € HT

APPROUVE le projet de convention ci-joint.

AUTORISE le Maire à signer la convention de financement avec la paroisse protestante sur la base du plan de financement ci-dessus.

AVIS

Pour :

Contre :

Abstention :

COMMUNE DE WESTHOFFEN

Séance du Conseil Municipal du 17 juillet 2023

Point de séance n° 7 : Restauration des remparts – Attribution des marchés de travaux

VU la délibération du conseil municipal n° D2023-01-20 en date du 20 février 2023 autorisant le maire à procéder à la consultation des entreprises pour les travaux de restauration et d'aménagement des remparts classés monument historique,

VU l'avis de la commission consultative des marchés en date du 15 mai 2023,

VU la convention de financement n° I – 16 – 2023 signée entre la DRAC et la commune concernant la subvention accordée par l'Etat dans le cadre de ces travaux,

Il y a lieu de procéder à l'attribution des marchés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer les marchés de travaux pour la restauration et l'aménagement des remparts de Westhoffen comme suit :

	Entreprise	Tranche ferme en € HT	Tranche optionnelle en € HT	TOTAL TF + TO en € HT
Lot 1 – Installations de chantier échafaudages maçonnerie pierre de taille	PIANTANIDA	386.285,92	421.704,85	807.990,77
Lot 2 – Charpente bois couverture	DUPASQUIER ET BLOINO		44.361,82	44.361,82
Lot 3 - Metallerie	ALSACIENNE DE METALLERIE	173.620,50	44.532,00	218.152,50

AUTORISE le maire à signer les marchés correspondants et tout document y relatif.

AVIS

Pour :

Contre :

Abstention :

COMMUNE DE WESTHOFFEN

Séance du Conseil Municipal du 17 juillet 2023

Point de séance n° 8 : Restauration des remparts – Attribution du marché mission CSPS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer le marché pour la mission CSPS dans le cadre des travaux de restauration et d'aménagement des remparts de Westhoffen comme suit :

	Entreprise	Tranche ferme en € HT	Tranche optionnelle en € HT	TOTAL TF + TO en € HT
SPS	VERITAS	4.680,00	3.600,00	8.280,00

AUTORISE le maire à signer le marché correspondant et tout document y relatif.

AVIS

Pour :

Contre :

Abstention :

COMMUNE DE WESTHOFFEN

Séance du Conseil Municipal du 17 juillet 2023

Point de séance n° 9 : Restauration des remparts – Attribution du marché mission contrôle technique

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer le marché pour la mission de contrôle technique dans le cadre des travaux de restauration et d'aménagement des remparts de Westhoffen comme suit :

	Entreprise	Tranche ferme en € HT	Tranche optionnelle en € HT	TOTAL TF + TO en € HT
Contrôle technique	SOCOTEC	8.000,00	6.000,00	14.000,00

AUTORISE le maire à signer le marché correspondant et tout document y relatif.

AVIS

Pour :

Contre :

Abstention :

COMMUNE DE WESTHOFFEN

Séance du Conseil Municipal du 17 juillet 2023

Point de séance n° 10 : Restauration des remparts – Attribution du marché fouille préventive et demande d'aide

VU l'arrêté préfectoral n° 2023/A091 du 27 mars 2023 portant prescription de fouille archéologique préventive dans le cadre des travaux de restauration et d'aménagement des vestiges des anciennes fortifications (courtine et tour de la Synagogue),

VU la délibération du conseil municipal n° D2023-02-8 en date du 12 avril 2023 autorisant le maire à consulter les opérateurs agréés pour la réalisation de la fouille préventive,

VU la vérification et la validation des offres reçues par le service d'archéologie de la DRAC Grand Est,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer le marché pour la réalisation de la fouille préventive dans le cadre des travaux de restauration et d'aménagement des remparts de Westhoffen comme suit :

	Entreprise	Tranche ferme en € HT	Tranche optionnelle en € HT	TOTAL TF + TO en € HT
Fouille préventive	ANTEA	42.469,75	39.985,50	82.455,25

AUTORISE le maire à signer le marché correspondant et tout document y relatif.

DEMANDE l'aide de l'Etat au titre du FNAP pour la réalisation de cette fouille.

AVIS

Pour :

Contre :

Abstention :

COMMUNE DE WESTHOFFEN

Séance du Conseil Municipal du 17 juillet 2023

Point de séance n° 11 : Bâtiment « La Poste » - Approbation du décompte de charges 2022

Suite aux explications de Charles QUIRIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par voix :

Décide de récupérer les frais engagés par la Commune de Westhoffen au titre de la location des logements de l'immeuble de la Poste.

Détermine la nature des charges récupérables, à savoir :

- Electricité
- Eau
- Chauffage
- Ordures ménagères

Approuve le décompte de charges établi par logement, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 :

Logements	Charges estimées	Charges réelles 2022	Solde
PRESBYTERE	0 €	714,96 €	+714,96 €
F3 LOYEZ	840 €	571,69 €	+268,31 €
F3 Duplex OBERLE	1068 €	997,46 €	+70,54 €
F4 Duplex MAIRE	1248 €	1297,28 €	-49,28 €

AVIS

Pour :

Contre :

Abstention :

COMMUNE DE WESTHOFFEN

Séance du Conseil Municipal du 17 juillet 2023

Point de séance n° 12 : Affectation du produit de la chasse pour les parcelles appartenant à la commune

VU le cahier des charges type pour la location des chasses communales et notamment son article 6 concernant l'affectation du produit de la chasse,

Le conseil municipal est appelé à se prononcer en faveur de l'abandon du produit de la location de la chasse à la commune ou de la répartition de ce produit entre les propriétaires fonciers pour les parcelles propriétés de la commune de Westhoffen.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de se prononcer en faveur de l'abandon du produit de la location de la chasse à la commune pour la période 2024-2033 pour les parcelles dont la commune de Westhoffen est propriétaire et représentant une superficie totale de 947 ha 24 a 54 ca (liste des parcelles jointe à la présente délibération).

AUTORISE le maire à signer tout document y relatif.

AVIS

Pour :

Contre :

Abstention :

- Parcelle 67525 07 110 située PFLAENZER d'une superficie cadastrale de 494 m² dont 494 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 09 282 située BRUCH d'une superficie cadastrale de 17 m² dont 17 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 09 325 située STEIG d'une superficie cadastrale de 433 m² dont 433 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 09 33 située RAMMENFLUG d'une superficie cadastrale de 277 m² dont 277 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 09 358 située OSTERBERG d'une superficie cadastrale de 436 m² dont 436 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 10 213 située STEINPFAD d'une superficie cadastrale de 579 m² dont 579 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 10 214 située STEINPFAD d'une superficie cadastrale de 579 m² dont 579 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 10 538 située GOLMEN d'une superficie cadastrale de 169 m² dont 169 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 10 539 située GOLMEN d'une superficie cadastrale de 12 m² dont 12 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 14 307 située HINSCH d'une superficie cadastrale de 5 m² dont 5 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 14 312 située HINSCH d'une superficie cadastrale de 3 m² dont 3 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 14 314 située HINSCH d'une superficie cadastrale de 8 m² dont 8 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 14 322 située HINTER HINSCH d'une superficie cadastrale de 8 m² dont 8 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 14 324 située HINTER HINSCH d'une superficie cadastrale de 3 m² dont 3 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 14 326 située HINTER HINSCH d'une superficie cadastrale de 8 m² dont 8 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 14 355 située HINTER HINSCH d'une superficie cadastrale de 8 m² dont 8 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 14 356 située HINTER HINSCH d'une superficie cadastrale de 8 m² dont 8 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 14 55 située HINSCH d'une superficie cadastrale de 588 m² dont 588 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 15 117 située ERLEN d'une superficie cadastrale de 1172 m² dont 1172 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 15 119 située SILBERGRUEBEL d'une superficie cadastrale de 428 m² dont 428 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 15 120 située SILBERGRUEBEL d'une superficie cadastrale de 887 m² dont 887 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 15 121 située SILBERGRUEBEL d'une superficie cadastrale de 1062 m² dont 1062 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 15 122 située SILBERGRUEBEL d'une superficie cadastrale de 2987 m² dont 2987 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 15 135 située SILBERBRONN d'une superficie cadastrale de 1295 m² dont 1295 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 15 136 située SILBERBRONN d'une superficie cadastrale de 1203 m² dont 1203 m² sont compris dans le lot de chasse

AVIS

Pour :

Contre :

Abstention :

- Parcelle 67525 15 137 située SILBERBRONN d'une superficie cadastrale de 545 m² dont 545 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 15 138 située SILBERBRONN d'une superficie cadastrale de 954 m² dont 954 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 15 139 située SILBERBRONN d'une superficie cadastrale de 354 m² dont 354 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 15 159 située TRAENHEIMER FURT d'une superficie cadastrale de 340 m² dont 340 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 15 168 située TRAENHEIMER FURT d'une superficie cadastrale de 679 m² dont 679 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 15 169 située TRAENHEIMER FURT d'une superficie cadastrale de 259 m² dont 259 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 15 170 située TRAENHEIMER FURT d'une superficie cadastrale de 228 m² dont 228 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 15 175 située TRAENHEIMER FURT d'une superficie cadastrale de 737 m² dont 737 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 15 176 située TRAENHEIMER FURT d'une superficie cadastrale de 2128 m² dont 2128 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 15 19 située KLOEPFELMATT d'une superficie cadastrale de 722 m² dont 722 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 15 287 située TRAENHEIMER FURT d'une superficie cadastrale de 2616 m² dont 2616 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 15 290 située TRAENHEIMER FELD d'une superficie cadastrale de 2982 m² dont 2982 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 15 308 située SILBERGRUEBEL d'une superficie cadastrale de 280 m² dont 280 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 15 339 située TRAENHEIMER FURT d'une superficie cadastrale de 17 m² dont 17 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 15 58 située ERLLEN d'une superficie cadastrale de 1943 m² dont 1943 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 15 59 située ERLLEN d'une superficie cadastrale de 1720 m² dont 1720 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 15 60 située ERLLEN d'une superficie cadastrale de 1620 m² dont 1620 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 15 67 située ERLLEN d'une superficie cadastrale de 698 m² dont 698 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 15 77 située ERLLEN d'une superficie cadastrale de 710 m² dont 710 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 15 78 située ERLLEN d'une superficie cadastrale de 524 m² dont 524 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 16 1 située GRASWEG d'une superficie cadastrale de 1497 m² dont 1497 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 16 102 située KLOEPFELMATT d'une superficie cadastrale de 228 m² dont 228 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 16 104 située KLOEPFELMATT d'une superficie cadastrale de 355 m² dont 355 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 16 105 située KLOEPFELMATT d'une superficie cadastrale de 321 m² dont 321 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 16 107 située KLOEPFELMATT d'une superficie cadastrale de 258 m² dont 258 m² sont compris dans le lot de chasse

AVIS

Pour :

Contre :

Abstention :

- Parcelle 67525 16 116 située KLOEPFELMATT d'une superficie cadastrale de 153 m² dont 153 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 16 117 située KLOEPFELMATT d'une superficie cadastrale de 708 m² dont 708 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 16 118 située KLOEPFELMATT d'une superficie cadastrale de 726 m² dont 726 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 16 119 située KLOEPFELMATT d'une superficie cadastrale de 662 m² dont 662 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 16 132 située KLOEPFELMATT d'une superficie cadastrale de 2842 m² dont 2842 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 16 138 située KLOEPFELMATT d'une superficie cadastrale de 618 m² dont 618 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 16 152 située KLOEPFELMATT d'une superficie cadastrale de 982 m² dont 982 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 16 153 située KLOEPFELMATT d'une superficie cadastrale de 786 m² dont 786 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 16 29 située PFERCHEL d'une superficie cadastrale de 1359 m² dont 1359 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 16 30 située PFERCHEL d'une superficie cadastrale de 920 m² dont 920 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 16 31 située HUEBERLE d'une superficie cadastrale de 864 m² dont 864 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 16 32 située HUEBERLE d'une superficie cadastrale de 804 m² dont 804 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 16 343 située HUEBERLE d'une superficie cadastrale de 25 m² dont 25 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 16 344 située HUEBERLE d'une superficie cadastrale de 23 m² dont 23 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 16 561 située KLOEPFELMATT d'une superficie cadastrale de 1480 m² dont 1480 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 16 686 située KLOEPFELMATT d'une superficie cadastrale de 282 m² dont 282 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 16 689 située KLOEPFELMATT d'une superficie cadastrale de 20 m² dont 20 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 17 150 située ESCHMATT d'une superficie cadastrale de 151 m² dont 151 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 17 47 située BERGBIETEMER WEG d'une superficie cadastrale de 1074 m² dont 1074 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 17 48 située BERGBIETEMER WEG d'une superficie cadastrale de 8326 m² dont 8326 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 03 50 située VILLAGE d'une superficie cadastrale de 612 m² dont 612 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 17 12 située GOERZENTAL d'une superficie cadastrale de 669 m² dont 669 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 17 42 située GOERZENTAL d'une superficie cadastrale de 897 m² dont 897 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 18 324 située KALFENTOR d'une superficie cadastrale de 43 m² dont 43 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 18 328 située MEYERMATT d'une superficie cadastrale de 56 m² dont 56 m² sont compris dans le lot de chasse

AVIS

Pour :

Contre :

Abstention :

- Parcelle 67525 18 329 située KALFENTOR d'une superficie cadastrale de 43 m² dont 43 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 18 406 située HINTER KIRCH d'une superficie cadastrale de 3 m² dont 3 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 18 409 située HINTER KIRCH d'une superficie cadastrale de 33 m² dont 33 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 18 412 située HINTER KIRCH d'une superficie cadastrale de 28 m² dont 28 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 18 415 située HINTER KIRCH d'une superficie cadastrale de 20 m² dont 20 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 18 418 située HINTER KIRCH d'une superficie cadastrale de 15 m² dont 15 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 18 43 située MEYERMATT d'une superficie cadastrale de 100 m² dont 85 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 19 109 située GOERZENTAL d'une superficie cadastrale de 84 m² dont 84 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 19 384 située GOERZENTAL d'une superficie cadastrale de 143 m² dont 143 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 19 428 située STOESSER d'une superficie cadastrale de 393 m² dont 393 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 20 445 située KLEY d'une superficie cadastrale de 234 m² dont 234 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 20 446 située KLEY d'une superficie cadastrale de 78 m² dont 78 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 20 447 située KLEY d'une superficie cadastrale de 99 m² dont 99 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 20 450 située KLEY d'une superficie cadastrale de 75 m² dont 75 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 20 451 située KLEY d'une superficie cadastrale de 11 m² dont 11 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 20 458 située LIES d'une superficie cadastrale de 352 m² dont 352 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 20 522 située KLEY d'une superficie cadastrale de 8 m² dont 8 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 20 523 située KLEY d'une superficie cadastrale de 2 m² dont 2 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 20 91 située LIES d'une superficie cadastrale de 539 m² dont 539 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 21 379 située ROHRACKER d'une superficie cadastrale de 6409 m² dont 6409 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 23 159 située LOECHEL d'une superficie cadastrale de 412 m² dont 412 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 24 1 située WIMBTHARDT d'une superficie cadastrale de 32827 m² dont 32827 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 24 11 située KASTELBERG d'une superficie cadastrale de 179 m² dont 179 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 25 118 située WIMBT d'une superficie cadastrale de 1305 m² dont 1305 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 25 119 située WIMBT d'une superficie cadastrale de 1553 m² dont 1553 m² sont compris dans le lot de chasse

AVIS

Pour :

Contre :

Abstention :

- Parcelle 67525 25 128 située ALTZIEGELSCHENNE d'une superficie cadastrale de 208 m² dont 208 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 25 174 située ANSMATT d'une superficie cadastrale de 376 m² dont 376 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 25 186 située ANSMATT d'une superficie cadastrale de 447 m² dont 447 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 25 250 située ELMEN d'une superficie cadastrale de 1069 m² dont 1069 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 25 251 située ELMEN d'une superficie cadastrale de 364 m² dont 364 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 26 1 située BOGELSHOLZHARDT d'une superficie cadastrale de 15662 m² dont 15662 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 26 203 située KAESRAIN d'une superficie cadastrale de 1032 m² dont 1032 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 27 304 située RINDERFELD d'une superficie cadastrale de 1373 m² dont 1373 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 28 344 située FAERZERLE d'une superficie cadastrale de 837 m² dont 837 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 30 493 située PUPPERMATT d'une superficie cadastrale de 131 m² dont 51 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 33 182 située KAESTENBERG d'une superficie cadastrale de 1105 m² dont 1105 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 33 33 située OBERLAEGER d'une superficie cadastrale de 469 m² dont 469 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 33 8 située GEISWEG d'une superficie cadastrale de 1131 m² dont 1131 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 33 9 située GEISWEG d'une superficie cadastrale de 954 m² dont 954 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 34 134 située FOHR d'une superficie cadastrale de 84 m² dont 84 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 34 29 située BETAU d'une superficie cadastrale de 3101 m² dont 3101 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 35 98 située OBERLAEGER d'une superficie cadastrale de 160 m² dont 160 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 36 106 située FORET COMMUNALE d'une superficie cadastrale de 1020452 m² dont 1020452 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 36 107 située FORET COMMUNALE d'une superficie cadastrale de 786146 m² dont 786146 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 36 42 située GEISWEG d'une superficie cadastrale de 76351 m² dont 76351 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 37 12 située RUE DU GEISWEG d'une superficie cadastrale de 919605 m² dont 82764 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 37 13 située RUE DU GEISWEG d'une superficie cadastrale de 3650163 m² dont 3650163 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 37 14 située RUE DU GEISWEG d'une superficie cadastrale de 15535 m² dont 15535 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 37 15 située RUE DU GEISWEG d'une superficie cadastrale de 14701 m² dont 14701 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 37 16 située RUE DU GEISWEG d'une superficie cadastrale de 17947 m² dont 17947 m² sont compris dans le lot de chasse

AVIS

Pour :

Contre :

Abstention :

- Parcelle 67525 37 3 située FORET COMMUNALE d'une superficie cadastrale de 358023 m² dont 358023 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 08 109 située KALCKS d'une superficie cadastrale de 1732 m² dont 1732 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 08 110 située KALCKS d'une superficie cadastrale de 715 m² dont 715 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 08 111 située KALCKS d'une superficie cadastrale de 777 m² dont 777 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 08 18 située KALCKS d'une superficie cadastrale de 979 m² dont 979 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 08 19 située KALCKS d'une superficie cadastrale de 2611 m² dont 2611 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 08 286 située GEIERSTEIN d'une superficie cadastrale de 329 m² dont 138 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 08 287 située GEIERSTEIN d'une superficie cadastrale de 262 m² dont 223 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 08 288 située GEIERSTEIN d'une superficie cadastrale de 180 m² dont 41 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 08 289 située GEIERSTEIN d'une superficie cadastrale de 4118 m² dont 2841 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 08 299 située GEIERSTEIN d'une superficie cadastrale de 49645 m² dont 49645 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 08 300 située GEIERSTEIN d'une superficie cadastrale de 1265 m² dont 1265 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 08 41 située KALCKS d'une superficie cadastrale de 2305 m² dont 2305 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 08 42 située KALCKS d'une superficie cadastrale de 1220 m² dont 1220 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 08 43 située KALCKS d'une superficie cadastrale de 1402 m² dont 1402 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 08 44 située KALCKS d'une superficie cadastrale de 2425 m² dont 2425 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 08 45 située KALCKS d'une superficie cadastrale de 213 m² dont 213 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 08 46 située KALCKS d'une superficie cadastrale de 2480 m² dont 2480 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 08 48 située KALCKS d'une superficie cadastrale de 316 m² dont 316 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 08 51 située KALCKS d'une superficie cadastrale de 1900 m² dont 1900 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 08 55 située KALCKS d'une superficie cadastrale de 618 m² dont 618 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 08 56 située KALCKS d'une superficie cadastrale de 953 m² dont 953 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 08 61 située KALCKS d'une superficie cadastrale de 739 m² dont 739 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 08 88 située KALCKS d'une superficie cadastrale de 922 m² dont 922 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 08 89 située KALCKS d'une superficie cadastrale de 414 m² dont 414 m² sont compris dans le lot de chasse

AVIS

Pour :

Contre :

Abstention :

- Parcelle 67525 08 90 située KALCKS d'une superficie cadastrale de 454 m² dont 454 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 08 91 située KALCKS d'une superficie cadastrale de 1520 m² dont 1520 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 08 92 située KALCKS d'une superficie cadastrale de 1504 m² dont 1504 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 08 93 située KALCKS d'une superficie cadastrale de 1562 m² dont 1562 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 31 501 située LOHMUEHL d'une superficie cadastrale de 3899 m² dont 3041 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 31 663 située NEULAND d'une superficie cadastrale de 41 m² dont 41 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 31 665 située NEULAND d'une superficie cadastrale de 43 m² dont 43 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 31 667 située NEULAND d'une superficie cadastrale de 112 m² dont 112 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 32 222 située TAL d'une superficie cadastrale de 36 m² dont 36 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 32 229 située TAL d'une superficie cadastrale de 342 m² dont 342 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 32 239 située TAL d'une superficie cadastrale de 462 m² dont 462 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 32 245 située TAL d'une superficie cadastrale de 871 m² dont 871 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 32 246 située TAL d'une superficie cadastrale de 233 m² dont 233 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 32 344 située TAL d'une superficie cadastrale de 585 m² dont 585 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 32 345 située TAL d'une superficie cadastrale de 707 m² dont 707 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 32 350 située TAL d'une superficie cadastrale de 1882 m² dont 1882 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 32 351 située TAL d'une superficie cadastrale de 1869 m² dont 1869 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 32 352 située TAL d'une superficie cadastrale de 1044 m² dont 1044 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 32 353 située TAL d'une superficie cadastrale de 201 m² dont 201 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 32 354 située TAL d'une superficie cadastrale de 236 m² dont 236 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 32 356 située TAL d'une superficie cadastrale de 137 m² dont 137 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 32 358 située TAL d'une superficie cadastrale de 1636 m² dont 1636 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 32 359 située TAL d'une superficie cadastrale de 30 m² dont 30 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 32 360 située TAL d'une superficie cadastrale de 203 m² dont 203 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 32 361 située TAL d'une superficie cadastrale de 41 m² dont 41 m² sont compris dans le lot de chasse

AVIS

Pour :

Contre :

Abstention :

- Parcelle 67525 32 362 située TAL d'une superficie cadastrale de 884 m² dont 884 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 32 363 située TAL d'une superficie cadastrale de 13 m² dont 13 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 32 364 située TAL d'une superficie cadastrale de 902 m² dont 902 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 32 365 située TAL d'une superficie cadastrale de 302 m² dont 302 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 32 366 située TAL d'une superficie cadastrale de 99 m² dont 99 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 32 368 située TAL d'une superficie cadastrale de 60 m² dont 60 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 32 370 située TAL d'une superficie cadastrale de 204 m² dont 204 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 32 372 située TAL d'une superficie cadastrale de 106 m² dont 106 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 32 375 située TAL d'une superficie cadastrale de 397 m² dont 397 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 32 376 située TAL d'une superficie cadastrale de 212 m² dont 212 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 32 96 située GEISWEG d'une superficie cadastrale de 4084 m² dont 4084 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 36 13 située GEIERSTEIN d'une superficie cadastrale de 352368 m² dont 352368 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 36 14 située GEIERSTEIN d'une superficie cadastrale de 141670 m² dont 141670 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 36 15 située NEULAND d'une superficie cadastrale de 542 m² dont 542 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 36 2 située FORET COMMUNALE d'une superficie cadastrale de 2582 m² dont 2582 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 36 3 située FORET COMMUNALE d'une superficie cadastrale de 702543 m² dont 702543 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 36 41 située GEISWEG d'une superficie cadastrale de 39753 m² dont 39753 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 37 11 située RUE DU GEISWEG d'une superficie cadastrale de 1121590 m² dont 1121590 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 37 12 située RUE DU GEISWEG d'une superficie cadastrale de 919605 m² dont 836841 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 37 5 située RUE DU GEISWEG d'une superficie cadastrale de 9166 m² dont 9166 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 37 6 située RUE DU GEISWEG d'une superficie cadastrale de 6051 m² dont 6051 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 16 667 située BREITEN d'une superficie cadastrale de 420 m² dont 420 m² sont compris dans le lot de chasse
- Parcelle 67525 16 668 située BREITEN d'une superficie cadastrale de 98 m² dont 98 m² sont compris dans le lot de chasse

AVIS

Pour :

Contre :

Abstention :

COMMUNE DE WESTHOFFEN

Séance du Conseil Municipal du 17 juillet 2023

Point de séance n° 13 : Divers

- Rapport SELECTOM par Philippe ZOLLER
- Date d'affichage du résultat de la consultation des propriétaires fonciers au sujet de l'affectation du produit de la location de la chasse

AVIS

Pour :

Contre :

Abstention :